

COMMUNE DE NEVEZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt mars deux mil neuf s'est réuni en séance publique à l'initiative et sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire de la Commune de NEVEZ.

ETAIENT PRESENTS

Gérard MARTIN, Dominique GUILLOU, Yveline GOURLAOUEN, Annie DROUGLAZET, Alain RAMOND, Didier THAËRON, Yvonne SELLIN, Françoise BOURHIS, Guy COSTIOU, Bruno POSTEC, Philippe GLOANEC, Henri SELLIN, Jean-Michel TANGUY, Jean-Yves SELLIN, Annick DERVOU, Pierre DAUER, Micheline FURIC.

ABSENTS EXCUSES

Michel PERON, Marie-Pierre SAISON

PROCURATIONS

Michel PERON a donné procuration à Dominique GUILLOU
Marie-Pierre SAISON a donné procuration à Gérard MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE

Henri SELLIN

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2009

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2009.

2 – DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités locales, le Conseil Municipal doit désigner un conseiller municipal pour présider la séance du Conseil Municipal lors de l'étude et du vote des comptes administratifs 2008.

Monsieur le Maire propose Monsieur Pierre DAUER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Pierre DAUER, 1^{er} adjoint pour présider la séance du Conseil Municipal lors de l'étude et du vote des comptes administratifs 2008.

3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2008 (Rapporteur Mr GUILLOU Dominique)

Monsieur le Maire demande à monsieur Dominique GUILLOU de présenter le compte administratif de la Commune 2008.

Monsieur Dominique GUILLOU donne lecture des résultats 2008.

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	
DEPENSES	1 941 266.55
RECETTES	2 840 305.30
RESULTAT	+ 899 038.75

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	1 141 877.09
RECETTES	716 012.08
RESULTAT	- 425 865.01

Monsieur Dominique GUILLOU donne lecture des chapitres :

En dépense

- Charges à caractère général : 557 759,51
- Charges de personnel : 1 031 226.11
- Autres charges de gestion courantes : 300 728,56
- Soit un total des dépenses de gestion courante de 1 889 714,18
- Charges financières : 47 801,27
- Soit un total des dépenses réelles en fonctionnement 1 937 515,45
- Opération d'ordre de transferts 3 751,10 €
- Soit un total des dépenses de fonctionnement de 1 941 266, 65 €.

En recettes :

- Atténuation de charges : 64 040,63
- Produits des services : 128 834.87
- Dotation et participation : 739 448.92
- Impôts et taxes : 1 646 801.49
- Autres produits de gestion courante : 17 009,05
- Soit un total de recettes de gestion courante de 2 595 888,96
- Produits financiers : 12,63
- Produits exceptionnels : 1 463, 50

Soit un total des recettes réelles de fonctionnement de 2 597 365,09
- Opération d'ordre de transfert entre section : 15,60
Soit un total des recettes de 2 597 380,99
Excédent de fonctionnement reporté 242 924,61.

Monsieur Dominique GUILLOU demande s'il y a des questions ?

Madame Françoise BOURHIS demande à intervenir. « Bien que les comptes administratifs ont été vus en commission des finances et en commission plénière, quelques informations supplémentaires méritent débat. Tout d'abord je reprendrai l'affectation du résultat 2007 pour lequel vous avez fait voter les élus de votre liste pour un montant erroné en avril 2008 alors qu'aujourd'hui je constate que vous reprenez le chiffre correct que j'avais mentionné. Pourquoi ne pas l'avoir rectifié tout de suite l'année dernière et même si on est dans l'opposition, on peut avoir raison quand même ».

Monsieur Dominique GUILLOU répond : « on a jamais dit le contraire, toute erreur est humaine. »

Madame Françoise BOURHIS ajoute qu'elle « confirme la réflexion faite par Monsieur Jean Michel TANGUY en commission des finances le 18 février dernier en disant que les comptes sont arrangés. Effectivement tous les montants votés au BP 2008 sont modifiés et donc ne reflètent pas les prévisions d'origine. Celles-ci ne correspondent pas aux réalisations effectuées. »

Monsieur Dominique GUILLOU répond que « les prévisions faites au moment des élections ne pouvaient pas être réalisables. Le carburant par exemple, nous n'avons pas pu tenir compte de l'augmentation du pétrole. Ensuite, il restait des factures à régler. En l'occurrence sur les tondeuses, on a réglé en mars pour des réparations faites en novembre 2007. »

Madame Françoise BOURHIS répond que ce genre de situation va se reproduire cette année.

Monsieur Gérard MARTIN ajoute qu'il y a toujours un décalage.

Monsieur Dominique GUILLOU dit que : « Pour le carburant, je pense que ça devrait être bon ».

Madame Françoise BOURHIS dit : « En fait, ces constatations concernent aussi bien les opérations de fonctionnement que d'investissement ».

Monsieur Dominique GUILLOU confirme qu'il y a eu des D.M. sur l'investissement.

Madame Françoise BOURHIS dit que « pour les élus qui comparent le BP 2008 avec le CA 2008, il y a de quoi être perdu ».

Monsieur Dominique GUILLOU répond que « Je n'ai rien caché et je l'ai signalé et expliqué en commission des finances. On a fait des modifications car j'estimais plus simple et plus juste d'ajuster l'ensemble des comptes et cela donnait une vue d'ensemble plus juste pour 2009 ».

Madame Françoise BOURHIS : « D'accord mais je constate. Je voudrai bien m'adresser à Monsieur Jean Yves SELLIN qui a la responsabilité des services techniques si, il peut nous faire un bref compte-rendu des problèmes liés à l'entretien du matériel constatés dans les dépenses 2008, par exemple : les frais du tracto-pelle pour plus de 9 000 €, les frais d'une tondeuse prêtée par un fournisseur pour plus de 1 400 €, les frais pour le 4X4, le quad pour 1 800 € les frais d'épareuse pour 6 000 € et les frais de taille-haie et tondeuse pour plus de 2 400 €. N'y a-t-il pas la possibilité de faire attention au matériel ? ».

Monsieur Jean Yves SELLIN répond : « Il y a le pont qui a lâché. Pour la tondeuse prêtée, l'agent l'utilisant n'a pas vu qu'il y avait une plaque, un sabot de portail. La tronçonneuse, il y a eu location de tronçonneuse lorsqu'un arbre s'est abattu sur le sentier Joly ».

Madame Françoise BOURHIS dit : « La location c'est une chose les réparations, c'est une autre ».

Monsieur Dominique GUILLOU : « Il y a eu réparation sur une tronçonneuse. On en a parlé en commission. Le souci c'est qu'il n'y a jamais eu de plan de renouvellement du matériel. On garde trop longtemps le matériel jusqu'à ce qu'il fonctionne et quand il tombe en panne on fait comment ? »

Monsieur Gérard MARTIN : « C'est l'erreur que nous avons fait au précédent mandat pour le tracto-pelle ».

Madame Françoise BOURHIS : « Oui, mais si le matériel neuf est abîmé de la même façon, il faudra quand même le changer ».

Monsieur Dominique GUILLOU reprend l'exemple du tracto-pelle « On s'obstine à le garder. On aurait dû le vendre il y a un an. Déjà on aurait eu un meilleur prix. Et puis du coup, on a eu plein de réparation. Et la tondeuse, c'est la même chose. Je pense que c'est une erreur de ne pas l'avoir changée. Le service technique dit qu'elle est bien jusqu'à ce qu'elle soit tombée en panne. Je pense que c'est important de mettre un plan de renouvellement du matériel : Date d'achat, nombre d'heures, nombre de kilomètres, les réparations etc. Il faut se fixer un nombre d'heure de travail pour le changement, qu'il y a réparation ou non. Le tracto-pelle, on va en tirer 20 000 €, il y a un an on aurait eu 30 000 € ».

Madame Yvonne SELLIN : « Le tracto pelle n'est quand même pas vieux ».

Monsieur Gérard MARTIN répond qu'il a plus de cinq ans.

Monsieur Dominique GUILLOU ajoute que « pour le tracto pelle, il faut raisonner en heure de travail pas en année. Il a plus de 10 000 Heures. C'est l'utilisation qui est importante. »

Monsieur Gérard MARTIN dit « qu'il y a eu une casse sur le tracto-pelle, car il y a eu mauvaise manœuvre d'un agent, il était tout neuf ».

Monsieur Jean Michel TANGUY dit qu'il faut faire comme si c'était le sien.

Monsieur Gérard MARTIN dit que « le matériel est de plus en plus sophistiqué, avec les systèmes électroniques et hydrauliques, et il y a souvent des pannes. »

Monsieur Alain RAMOND ajoute que le matériel est très sollicité.

Monsieur Dominique GUILLOU dit « que les réparations de la tondeuse, c'est de l'usure. Elle est en bout de route. »

Monsieur Jean Michel TANGUY dit qu'il y a un Quad là aussi pour désherber.

Monsieur Gérard MARTIN répond qu'aujourd'hui on ne peut pas entretenir les bas-côtés avec des produits chimiques. Il y avait trois solutions qui s'offraient à nous : Soit les brûler, soit les chauffer avec de l'eau chaude ou avec un produit dans l'eau.

Monsieur Jean Michel TANGUY répond : « ou bien prendre une binette ».

Monsieur Gérard MARTIN répond : « D'accord pour la binette mais il faut recruter aussi. Il n'y a plus beaucoup qui le font ».

Monsieur Jean Michel TANGUY : « à TREGUNC, je l'ai vu autour de l'église ».

Monsieur Gérard MARTIN : « Peut être autour de l'église, mais pas partout ».

Madame Micheline FURIC demande : « Si les dépenses d'entretien sont essentiellement liées à des pannes ou à des chocs ».

Monsieur Dominique GUILLOU répond que c'est beaucoup de pannes.

Madame Micheline FURIC dit que les assurances font des garanties pour les pannes de matériel.

Monsieur Dominique GUILLOU dit que c'est à revoir.

Madame Françoise BOURHIS demande si « on peut avoir des explications sur le dossier du Conseil d'Etat car les honoraires de l'avocat spécialisé n'apparaissent pas dans les dépenses alors qu'à ma connaissance il y a eu un jugement en juin 2008. Le Conseil d'Etat a décidé que le pourvoi par la commune de NEVEZ est rejeté. Est-ce que ces honoraires sont rebudgétisés sur 2009 ? A-t-on connaissance du montant des honoraires à ces avocats spécialisés ?

Monsieur Gérard MARTIN dit : « On attend sa facture. Je n'ai rien vu passer pour le moment. Il s'agit de l'affaire à Bandellou. On est hors du village. C'est un hameau et la Commune a perdu au Conseil d'Etat ».

Madame Françoise BOURHIS ajoute qu'on avait parlé des honoraires.
Monsieur Gérard MARTIN répond « il s'agit d'honoraires libres non cadrés ».
Madame Françoise BOURHIS dit : « Donc, on va la revoir sur 2009 ».
Monsieur Dominique GUILLOU dit qu'il y a 10 000 € de budgétisé.
Madame Françoise BOURHIS répond «en Conseil d'Etat, ça va vite ». Elle demande si le Bagad de Konk Kerné n'est pas intervenu cette année.
Monsieur Dominique GUILLOU répond ne pas avoir vu de facture.
Madame Françoise BOURHIS : « Par contre, il est pénalisant que la subvention prévue au CCAS n'est pas été versée par la Commune. Ce qui a obligé Annick DERVOUT a présenté son compte administratif de fonctionnement en état déficitaire pour 2008 ».
Monsieur Dominique GUILLOU dit «Je pensais que ce qu'il y avait au CCAS était suffisant. »
Madame Françoise BOURHIS dit : « Il y avait d'autres points concernant les dépenses de fonctionnement qui avaient suscités de ma part des explications mais je les ai eu directement par les services administratifs que je remercie d'ailleurs. Sur les dépenses de fonctionnement, c'est tout ce que j'ai à dire ».
Madame Françoise BOURHIS : « J'ai noté que les arrêts de travail sont plus importants. Soit 30 % de plus »
Monsieur Gérard MARTIN répond qu'il y a à l'école des arrêts et ajoute « que ce n'est pas moi qui les arrête ».
Madame Françoise BOURHIS fait remarquer que certaines recettes n'ont pas été perçues. Les facturations viendront sur 2009 comme les recouvrements des frais de chauffage. Par contre, quelque chose pose interrogation, les locations des salles qui ont fait l'objet de discussions lors du vote des tarifs. Il me semble que le loto des commerçants de PONT AVEN s'est déroulé à la salle omnisport de NEVEZ et n'a pas été facturé. Est-ce que cela va être fait sur 2009 ? »
Monsieur Gérard MARTIN répond que l'Association des Commerçants va faire un don au CCAS. Cette association n'a pas pu faire le loto à la salle de Penanroz car celle-ci était en travaux. L'association a demandé la salle des sports de NEVEZ pour organiser le loto et a proposé de faire un don au CCAS.
Madame Yvonne SELLIN : « Un don du montant de la location ».
Madame Françoise BOURHIS : « J'ai voulu intervenir là-dessus, car il a été souligné qu'il y avait des passe-droits à une certaine époque donc je voulais que cela soit éclairé ».
Madame Gérard MARTIN répond « qu'il n'y aura plus de problèmes car les tarifs votés sont bas ».
Madame Françoise BOURHIS a noté « qu'il y avait eu des achats de buses mais il n'y a pas eu de facturation de buses. Est-ce que les créations d'entrées de terrains comme par exemple à Kerhas n'ont pas été facturées par la Commune ? »
Monsieur Gérard MARTIN répond : « les travaux ont été fait il y a quinze jours, trois semaines. Il y a deux entrées sur les terrains à Kerhas et seront donc facturées. »
Monsieur Didier THAERON confirme que cela a été fait il y a quinze jours.
Madame Françoise BOURHIS : « Donc cela va être facturé sur 2009 ».
Madame Françoise BOURHIS dit : « La commune a touché une D.S.C. exceptionnelle ».
Monsieur Gérard MARTIN répond qu'il s'agit une compensation de l'Etat.
Madame Françoise BOURHIS fait remarquer : « la D.S.R. de péréquation qui a été versée est de 24 548 € que j'avais mentionné et non pas 24 245 € comme il avait été inscrit. »
Monsieur Dominique GUILLOU propose de passer à l'investissement. Il reprend le détail des dépenses et des recettes d'investissement :

Immobilisation	10 182,17
Dépenses Opérations d'Equipement	378 413,13

Emprunts	197 614,41
Opérations d'ordre	15,60
Opérations patrimoniales	11 270,55
TOTAL	597 495,86 €

Subvention d'investissement	31 237
Réserves	124 073,83
Excédent fonctionnement	545 679,60
Opération transfert	3 751,10
Opération patrimoniale	11 270,55
TOTAL	716 012,08 €

Madame Françoise BOURHIS dit : « Je fais toujours les mêmes remarques mais je note que les dépenses prévues au BP 2008 ne correspondent pas toujours non plus aux réalisations. Je vois qu'on a acheté un deuxième appareil photos, je voudrai savoir où est passé le premier ? »

Monsieur le Maire répond : « il est toujours en service. Personne ne l'a pris. »

Madame Yvonne SELLIN demande « pour quel usage alors le deuxième ? »

Monsieur Dominique GUILLOU répond qu'il y a un pour la Police lors des constats de dégradations et autres et un pour les services techniques.

Madame Yvonne SELLIN demande : « un ne suffisait pas ? Ne pouvaient-ils pas se le prêter entre services ? »

Monsieur Dominique GUILLOU répond que ce n'est pas excessivement cher un appareil numérique.

Madame Yvonne SELLIN répond : « non peut-être, mais bon... »

Monsieur Dominique GUILLOU ajoute : « il suffit que le Policier parte avec un appareil, et que le service technique en a besoin. Alors on va aller courir après et au final ça coûtera plus cher en carburant et en temps. »

Monsieur Pierre DAUER ajoute que le zoom du premier appareil ne fonctionne plus.

Madame Françoise BOURHIS dit : « Donc il est cassé, c'est tout. Il suffit de le dire »

Monsieur Dominique GUILLOU répond qu'il fonctionne quand même.

Madame Françoise BOURHIS dit : « il y a eu des bornes qui ont été achetées et non prévues. »

Monsieur le Maire répond : « il s'agit de bornes en bois à Kerascoët et à Kerdruc. Il y a encore des demandes. En été, les gens se garent un peu n'importe comment comme par exemple dans la descente de Port-Manech. A Kerdruc, la borne a été mise en place pour protéger un chemin piétonnier pour descendre sur le port. »

Madame Françoise BOURHIS dit : « Sinon j'ai noté que les restes à réaliser sont importants. Et à propos de cache-conteneurs, Alain RAMOND avait posé la question au Conseil Municipal du 14 avril 2008, pour savoir s'il y avait une continuité pour les caches conteneurs. Monsieur le Maire avait répondu oui sans hésiter. Hors en 2008, je n'ai pas vu un seul mandat concernant l'achat de cache conteneur. »

Monsieur le Maire répond : « on ne peut pas tout faire et tu le sais aussi bien que moi. Et il faut se poser la question pour savoir s'il ne faut pas modifier les cache-conteneurs avec le problème des sacs jaunes. Il faut bien réfléchir là-dessus et ne pas faire des travaux qui ne conviendraient pas. Les cache-conteneurs dans certains secteurs ne sont pas facile pour les rippeurs. On essaie de les tourner pour cacher les conteneurs mais cela pose des problèmes aux rippeurs pour sortir les conteneurs. »

Monsieur Alain RAMOND ajoute « il faut arrêter de les cacher car il faut voir ce qu'il y a derrière. »

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas très joli non plus les conteneurs.

Madame Françoise BOURHIS dit : « En ce qui concerne les recettes d'investissement, il y avait une subvention qui était prévue pour l'aménagement du Bourg, je pense qu'elle va arriver en 2009. »

Monsieur le Maire répond que c'est pour la tranche actuellement en cours, soit 40 000 €

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer : « il n'y a pas eu d'emprunt de réaliser en 2008, c'est un fait, mais à mon avis, il n'y avait pas lieu de le réaliser car les dépenses réelles d'investissement y compris le remboursement du capital représente un petit peu plus de 586 000 € qui était déjà couvert par l'affectation du résultat. »

Monsieur le Maire demande à Madame PREDOUR de présenter la situation financière de la Commune pour 2008 dont un exemplaire a été remis à chaque élu et remercie encore madame PREDOUR pour ces documents très précis et très faciles à lire.

Madame PREDOUR donne lecture du document :

« Pour les produits de fonctionnements, ils ont présentés 998 €. La moyenne départementale provisoire pour les communes de la même strate, des produits du fonctionnement présente 769 € / habitants.

Les produits ont baissé de 4,84 % qui s'explique par l'absence de réalisation de travaux en régie et la diminution du poste de produits des cessions car ceci est très fluctuant. Tous les ans, la Commune n'a pas de cessions à effectuer.

En faisant abstraction de ces deux points, les produits ont évolué de 6,49 %.

Les deux postes les plus importants dans les produits sont les produits des impôts. Ils représentent 574 € par habitant. La moyenne départementale est de 340 € / Habitant. Les taux de la commune sont plus faibles. En prenant les chiffres 2007, pour la taxe d'habitation, les bases pour la commune représentent 2 675 € / habitant pour 1 148 € par habitant pour la moyenne départementale des communes de la même strate. »

Madame PREDOUR ajoute qu'elle n'a pas pu faire le calcul pour 2008 à ce jour car elle n'a pas tous les chiffres pour 2008.

Madame PREDOUR ajoute : « le nombre important de résidences secondaires apporte à la commune des bases importantes. En dépit du fait que les taux soient inférieurs à la moyenne départementale vous avez un produit des contributions nettement supérieur.

L'autre poste important pour les produits est donc la fiscalité reversée. Elle représente 48 € par habitant, un peu moins importante que la moyenne départementale (58 € / Habitant).

Un poste important également, celui de la dotation globale de fonctionnement qui représente 218 € par habitant. La moyenne départementale représente 191 € par habitant. La Dotation Globale de Fonctionnement a progressé de 2,26 % ce qui est à peu près l'augmentation normale. Le poste impôt et taxe a diminué, ce qui résulte essentiellement de la baisse du produit de la taxe de séjour. La fiscalité reversée connaît une forte augmentation due au réajustement de la dotation de solidarité 2008.

Le total des charges représente 739 € par habitant. La moyenne départementale pour 2008 est de 590 € par habitant.

Ces charges baissent de 8,11 % s'expliquant par les opérations de sections, apparaissant en dépenses et recettes.

Si on fait abstraction de ces opérations, on a une progression de 0,57 %.

Les postes essentiels des dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel : 381 € par habitant pour 271 € par habitant pour la moyenne départementale soit une progression de 5 %.

Le poste des achats et charges externes représente 216 € par habitant pour 171 € pour la moyenne départementale. Ce poste diminue de 1,71 %.

Les subventions versées sont en diminution en l'absence du versement de la subvention au CCAS. Les charges financières sont en régression de 4,44 %. Elles représentent 19 € par habitant.

Après analyses par poste des charges et recettes, on obtient un surplus de 258 € par habitant contre 179 € par habitant moyenne départementale. Ce qui veut dire qu'un dépit du fait que la commune a des charges plus importantes en personnel et achat en charges externes, du fait des produits de fiscalités et dotations supérieurs, la Commune dégage un résultat positif supérieur à la moyenne départementale.

Au niveau de la dette, l'annuité a représenté 96 € par habitant sachant qu'il n'y a pas eu de réalisation d'emprunt en 2008. Il n'y aura pas donc d'évolution de l'annuité et sachant qu'il y a des emprunts qui arrivent à échéance. La dette de clôture de l'exercice représente 380 € par habitant. La moyenne départementale est de 716 € par habitant. L'autofinancement brut de la commune représente 2 586 € par habitant soit 25,90 % des produits.

En investissement, les recettes ont été supérieures aux emplois. Les recettes ont représenté 282 € par habitant et les emplois 235 € par habitant. Les dépenses réelles d'investissement ont connu un ralentissement en 2008. La capacité d'autofinancement net est de 195 € par habitant contre 114 € par habitant pour la moyenne départementale. Globalement, la Commune est dans une situation favorable par rapport à la moyenne départementale hors budget annexe, car la situation ne concerne que le budget général de la commune.

Le fond de roulement représente 473 168 €. La trésorerie 264 522 d'où un besoin de fond de roulement de 208 650 €. Le besoin en fond de roulement tient compte de l'ensemble de la situation y compris les budgets annexes. En fin d'année, le budget annexe d'assainissement de la commune pesait pour 312 000 € dans la situation de la commune. »

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer que le besoin en fond de roulement a augmenté par rapport à 2007.

Madame PREDOUR précise qu'il s'agit d'une situation ponctuelle du fait des travaux d'assainissement.

Après débat, et n'ayant plus de question, Monsieur le maire quitte la salle et Monsieur Pierre DAUER soumet au vote le Compte Administratif 2008 de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte par 17 voix le compte administratif 2008 de la Commune, budget général ;

ARRETE les résultats présentés ci-dessus des différentes sections ;

DECLARE toutes les opérations 2008 définitivement closes.

Madame Françoise BOURHIS s'est abstenue.

4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ASSAINISSEMENT **(Rapporteur Mr GUILLOU Dominique)**

Monsieur Dominique GUILLOU présente le compte administratif 2008 pour l'assainissement qui propose de fixer les résultats de la manière suivante

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	
DEPENSES	114 616.62
RECETTES	168 461.56
RESULTAT	+ 53 844.94

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	1 775 657.52
RECETTES	1 491 015.81
RESULTAT	- 284 641.71

Monsieur Dominique GUILLOU donne lecture de la section d'exploitation

<i>DEPENSES</i>	
011 charges à caractère général	13 576,66
66 Charges financières	46 200,05
67 Charges exceptionnelles	168,91
042 Opération d'ordre	54 671,00
TOTAL	114 616,62

<i>RECETTES</i>	
70 Ventes de produits	108 839,79
74 Subvention d'exploitation	3 539,00
77 Produit exceptionnel	8,00
042 Opération d'ordre	54 671,00
TOTAL	167 057,79

Madame Françoise BOURHIS dit « Les remarques ont déjà été faites en commission. Mais je remarque qu'aucune dépense n'apparaît pour les analyses dans les comptes. Mais, je crois savoir qu'il existe des préoccupations quand aux résultats, notamment bactériologiques, est-ce qu'on a... »

Monsieur le Maire répond que l'arrêté préfectoral de 2007 ne précise pas les examens bactériologiques. « J'ai posé la question à Monsieur LE BERRE de la Police de l'Eau, suite à la question posée par Monsieur Guy COSTIOU. »

Madame Françoise BOURHIS dit que « les analyses au départ ne sont pas bonnes ».

Monsieur le Maire répond : « effectivement au départ les analyses n'étaient pas conformes pour les nitrates ; cela était dû aux problèmes de la mise en route de ce qu'ils appellent les petites stations. Mais cela va rentrer dans l'ordre et se résorber. De toute façon cela ne peut pas être pire avec une station. Avant il n'y avait que des lagunes. Maintenant il y a une station, les résultats devraient tendre vers le 100 %. Le SATEA surveille les analyses.

Si NEVEZ voulait une station à membranes, il fallait mettre un million de plus. Et du fait que les lagunes existaient, la station d'épuration à membranes n'était pas nécessaire. »

Monsieur Guy COSTIOU demande pourquoi les rejets vont dans le ruisseau et non pas en mer.

Monsieur le Maire répond que « l'étude de courantologie qui a été réalisée concluait qu'avec les courants, tout était renvoyé vers le large. Il y a eu même une étude de courantologie réalisée avec un produit coloré. Ces études ont été réalisées avant 1994. »

Monsieur Guy COSTIOU demande à consulter ces études.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de problèmes pour la consultation. Il précise qu'il y avait la possibilité de mettre un hémisphère pour le rejet. Mais les études concluaient qu'il n'y avait pas de nécessité pour la commune.

Pour conclure sur ce sujet, Monsieur le maire dit « pour le moment tout fonctionne bien. Pas d'odeur, pas de bruit. Les derniers résultats sont corrects. Il reste la partie bactériologique à revoir. »

Monsieur Dominique GUILLOU donne le détail de la section d'investissement

<i>DEPENSES</i>	
Travaux	1 261 196,49
Emprunt	119 079,48
Dépenses d'ordre	56 671,00
Opération patrimoniale	75 695,01
Soit un TOTAL de	1 510 641,98 €
Déficit d'excédent reporté	265 015.54 €

<i>RECETTES</i>	
Subvention	111 911,80
Emprunt	1 195 000,00
Réserves	53 738,00
Opération d'ordre	54 671,00
Opération patrimoniale	75 695,01
Soit un TOTAL de	1 491 015,81 €

Madame BOURHIS fait remarquer que « les travaux de la station ont été financés pour 100 % par l'emprunt car les subventions reçues couvrent tout juste le remboursement du capital. C'est pourquoi je m'interroge. Je voudrais bien savoir pendant combien d'année pensez-vous que la Commune restera solvable au rythme de plus d'un million d'euros d'emprunt par an ? Tout en sachant bien sûr qu'on ne peut pas y échapper à ces contraintes de station. Ne va-t-il pas falloir faire des choix ? Quelle est la capacité et pendant combien de temps, on peut encore emprunter ? »

Monsieur Dominique GUILLOU répond que l'on ne va pas faire des emprunts de cette importance chaque année.

Madame Françoise BOURHIS : « Non bien sûr pour la station... »

Monsieur Gérard MARTIN : « Maintenant l'intérêt est de faire des réseaux ».

Monsieur Dominique GUILLOU ajoute que la redevance va augmenter aussi.

Madame Françoise BOURHIS : « Le m³ va couvrir ça ? »

Monsieur Dominique GUILLOU : « Il est évident que le m³ va augmenter pour prendre en charge les intérêts ».

Monsieur Gérard MARTIN ajoute : « la moyenne départementale du prix de l'eau est 0,25 m³ à 3,25 m³ en 2006 prix H.T.

L'intérêt pour la Commune c'est d'aller le plus vite possible sur les réseaux et d'avoir des réseaux qui passent en secteur urbanisé pour avoir le maximum de recette. Le souci aujourd'hui, c'est qu'il n'y a plus de subvention sur les réseaux, sauf sur les grosses artères comme pour aller sur Raguènes. Sur les petits réseaux, il n'y a plus de subvention.

Sur Port-Manec'h, c'est différent, car ça fait partie du bassin versant de l'Aven. Donc pour la dépollution de l'Aven, la commune pourrait bénéficier des subventions. »

Madame Françoise BOURHIS dit : « c'est pour ça qu'on ne peut pas tout faire. »

Monsieur le Maire et Monsieur Dominique GUILLOU répondent que les travaux prévus en 2009 concernent la rue de l'Aven et vers le camping de St Nicolas au lieu de faire la rue de Beg Ar Vechen, et ceci en conservant le bénéfice des subventions accordées dans le cadre du bassin versant de l'Aven.

Monsieur Le Maire ajoute que les travaux ont toujours été réalisés tranche par tranche, sauf la station qui a été réalisé en une seule tranche.

Madame Françoise BOURHIS répond : « Je ne dis pas le contraire. Ce que je voulais, c'est une projection par rapport à l'emprunt réalisé. »

Après discussion, Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Pierre DAUER soumet au vote le compte administratif 2008 du budget annexe de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2008 du budget annexe de l'assainissement ;

ARRETE les résultats présentés ci-dessus des différentes sections ;

DECLARE toutes les opérations 2008 définitivement closes.

5 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 PORTS (rapporteur Mr DAUER Pierre

Monsieur Pierre DAUER présente le compte administratif 2008

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	
DEPENSES	134 305.59
RECETTES	146 583.80
RESULTAT	+ 12 278.21

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	44 548.19
RECETTES	90 209.29
RESULTAT	+ 45 661.10

Monsieur Pierre DAUER dit que « je vais faire les mêmes réponses qu'en commission des Affaires Maritimes, des Finances et Commission Plénière ».

Madame Françoise BOURHIS répond qu'elle ne fait partie que de la Commission Plénière.

Monsieur Pierre DAUER lui répond qu'elle fait partie d'un groupe.

Madame Yvonne SELLIN dit qu'on a le droit de poser des questions en Conseil Municipal.

Monsieur Pierre DAUER répond qu'il a le droit également de faire les mêmes réponses.

Madame Françoise BOURHIS dit : « En ce qui concerne les dépenses, les questions en commission ont porté sur les assurances, la taxe professionnelle non réglée et partiellement la redevance occupation du domaine public, Pierre tu m'as donné les explications .

Quant aux recettes, il manque près de 9 500 €. Monsieur Pierre DAUER nous a affirmé que les titres ont été rejetés du fait que les différentes conventions avec les communes n'ont pas été signées. »

Monsieur Le Maire dit qu'il s'agit des conventions signées avec les communes pour le poste de la S.N.S.M.

Madame Françoise BOURHIS dit « qu'en fait cet encaissement donc aurait permis la réalisation en totalité de l'affectation prévue au B.P. 2008 pour 15 153,35 € et au-delà de l'excédent 2008 ».

Monsieur Pierre DAUER répond : « si c'est rejeté à la perception, je ne peux pas les rentrer. Il reste MOELAN-SUR-MER qu'on n'a pas reçu. »

Madame PREDOUR confirme que les communes devraient les passer en conseil. A priori, il reste MOELAN-SUR-MER qui n'a pas signé.

Monsieur Pierre DAUER dit avoir rencontré les élus de MOELAN-SUR-MER au mois de novembre pour bien définir les limites d'intervention de la S.N.S.M.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une convention annuelle pour les frais du poste de la S.N.S.M. qui intervient sur les 4 communes du Canton en Juillet et Août. »

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer « qu'en ce qui concerne la Section Investissement 59 719 € n'ont pas été utilisés, ce qui explique que la Section Investissement soit excédentaire. Tu nous expliques que pour différentes raisons, tu n'avais pas eu d'accord

pour certains travaux. Par contre, la modification du ponton à Port Manec'h a coûté 4 520 €, ce qui représente 40% de son montant d'origine, ce qui veut dire que Port Manec'h est gâté avec un joli ponton de plus de 13 000 €. On peut penser que certains ports sont plus privilégiés que d'autres sur la Commune ».

Monsieur Pierre DAUER dit « avoir prévu un ponton à Kerdruc, pas à Raguènes, car il risque de partir ».

Madame Françoise BOURHIS demande « si la modification apportée sur le ponton à Port Manec'h va-t-elle être vraiment efficace ? ».

Messieurs Le Maire et Pierre DAUER répondent qu'il a tenu jusqu'à présent.

Madame Françoise BOURHIS demande : « Si on est obligé de l'enlever l'hiver ? ».

Messieurs Le Maire et Pierre DAUER répondent que c'était prévu de le retirer l'hiver.

Après discussion, Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Pierre DAUER soumet au vote le compte administratif 2008 du budget annexe des Ports.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2008 du budget annexe des Ports ;

ARRETE les résultats présentés ci-dessus des différentes sections ;

DECLARE toutes les opérations 2008 définitivement closes.

6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 LOTISSEMENT DE KERLEUN (Rapporteur Mr GUILLOU Dominique)

Monsieur Dominique GUILLOU présente le compte administratif 2008 :

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	
DEPENSES	26 551.00
RECETTES	79 136.74
RESULTAT	+ 52 585.74

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	26 551.00
RECETTES	26.551.00
RESULTAT	0

Monsieur Dominique GUILLOU précise que le dernier lot a été vendu et la voirie vient d'être finie.

Monsieur Le Maire dit qu'il reste juste un morceau de voirie à faire dans la partie Habitat 29, car il y a encore des constructions en cours.

N'ayant pas de question, Monsieur Le Maire quitte la salle et Monsieur Pierre DAUER soumet au vote le compte administratif 2008 du budget annexe du lotissement de Kerleun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2008 du budget annexe « Lotissement de Kerleun » ;

ARRETE les résultats présentés ci-dessus des différentes sections ;

DECLARE toutes les opérations 2008 définitivement closes.

7 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008 COMMUNE, PORTS, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT DE KERLEUN (Rapporteur Mr GUILLOU Dominique)

Monsieur le Maire déclare que les comptes administratifs 2008 sont en conformité avec les comptes de gestion 2008 établis par Madame Edith PREDOUR, Receveur Municipal à la Trésorerie de PONT AVEN.

Monsieur le Maire soumet au vote les comptes de gestion 2008 de la Commune, budget général, et des budgets annexes, des ports, de l'assainissement et du lotissement de Kerleun établis par Madame Edith PREDOUR, Receveur Municipal à la trésorerie de PONT-AVEN.

8 – AFFECTATION DES RESULTATS 2008 (Rapporteur Mr GUILLOU Dominique)

Monsieur Dominique présente le dossier et propose d'affecter les résultats constatés dans les comptes administratifs 2008 de la façon suivante :

BUDGET COMMUNE 2009		
899 038.75 €	002 Résultat de Fonctionnement reporté	153 037.85 €
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	746 000.90 €

BUDGET PORTS 2009		
12 278.21 €		
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	12 278.21 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2009		
53 844.94 €	002 Résultat de Fonctionnement reporté	14 603.17 €
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	39 241.77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, l'affectation des résultats de fonctionnement des comptes administratifs de l'année 2008, des différents budgets comme il est indiqué ci-dessus pour 2009 au niveau des budgets primitifs.

Madame Françoise BOURHIS demande : « si on ne reprend pas l'affectation pour le Budget Lotissement. »

Madame PREDOUR explique « il apparaît sur l'excédent reporté. La Section d'Investissement est terminée. La Section d'Investissement existe quant il y a des terrains en stock ou en cours d'aménagement. »

9 – TAUX IMPOSITION 2009 (Rapporteur Mr GUILLOU Dominique)

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique GUILLOU de présenter le dossier. Il propose au Conseil Municipal d'augmenter de 1 % le produit des contributions conformément à la proposition de la commission des finances. Les taux 2009 proposés sont :

	Base Imposition 2009	Taux 2009	Produit attendu 2009
Taxe habitation	7 415 000	11.66 %	864 589
Foncier bâti	4 463 000	14.06 %	627 498
Foncier non bâti	119 900	38.73 %	46 437
Total			1 538 524

Madame Françoise BOURHIS : « je voulais simplement dire, si augmentation des taux communaux de 1%, il ne faut pas qu'on oublie l'augmentation du département et la Région, et en plus la revalorisation des bases. La valeur locative a augmenté de 1,5% sur le Foncier Non Bâti et de 2,5% en plus sur le Foncier Bâti. Donc, c'est vrai que sur la feuille d'impôt..... ».

Monsieur Le Maire est tout à fait d'accord.

Monsieur Dominique GUILLOU ajoute : « tous les ans, les bases augmentent. Tous les ans les taux ont été augmentés et le plus souvent de 2%. »

Madame Françoise BOURHIS dit « que c'est vrai, les taux communaux augmentent tous les ans, mais les bases locatives augmentent pas mal ».

Monsieur Dominique GUILLOU répond : « c'est aussi pour cela qu'il est proposé une augmentation de 1% ».

Monsieur Le Maire dit : « que 1% ne représente que 15 601 € de recette supplémentaire, ce n'est pas excessif ».

Monsieur Didier THAERON demande : « quand on peut commencer à diminuer les taux ».

Monsieur Le Maire répond : « on peut commencer dès demain à diminuer les taux, mais alors ne demandez plus rien et on ne fait plus de travaux. »

Monsieur Le Maire n'ayant plus de question soumet au vote du Conseil Municipal, les taux d'imposition pour 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer les taux pour l'année 2009 de la manière suivante :

Taxe habitation	11.66 %
Taxe sur le foncier bâti	14.06 %
Foncier non bâti	38.73 %

10 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009 (Rapporteur Mr GUILLOU Dominique)

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique GUILLOU de présenter le projet du budget primitif 2009.

Le budget primitif 2009 s'équilibre en fonctionnement dépenses et recettes pour 2 806 953,85 € et en investissement pour 2 289 456,01 €

Monsieur Dominique GUILLOU donne lecture des chapitres en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement.

Madame Françoise BOURHIS fait référence aux instructions budgétaires « j'aurais souhaité avoir différents renseignements d'ordre démographique et financière, de même comme les années précédentes, l'état de la dette et l'état du personnel. »

Monsieur Le Maire répond qu'on a déjà l'état de la dette là.

Madame Françoise BOURHIS dit vouloir le détail de l'état de la dette.

Monsieur Dominique GUILLOU répond qu'il fera une copie.

Madame Françoise BOURHIS demande par ailleurs le nombre d'élèves et le montant par élève pour le compte 6067.

Monsieur Dominique GUILLOU répond : « Ecole Primaire : 116 élèves, 70 élèves en Maternelle. 45 € / élèves pour les fournitures, 76 € pour les 2 Ecoles pour les livres de Bibliothèque et 32,50 € / élèves primaires pour les livres scolaires ».

Madame Françoise BOURHIS demande quel compte pour les analyses du Restaurant Scolaires, et analyses d'eaux de baignades.

Monsieur Dominique GUILLOU dit que c'est inscrit du 6288.

Madame Françoise BOURHIS dit que « j'ai noté que le 6533 a augmenté par rapport au B.P. 2008. Je voudrais savoir si l'augmentation est due à la cotisation supplémentaire par la Commune qui prend en charge pour la future retraite de Monsieur Le Maire ».

Messieurs Le Maire et Dominique GUILLOU répondent « qu'il s'agit de la cotisation du Fonpel ».

Madame Françoise BOURHIS : « ce que je veux dire c'est que ce poste là n'existait pas avant ».

Messieurs Le Maire et Dominique GUILLOU répondent : « c'était le Conseil Général qui le prenait en charge auparavant. »

Madame Françoise BOURHIS : « au compte 6281, il n'y a pas de cotisations pour l'Association des Communes Touristiques, cette année ».

Monsieur Le Maire répond « que l'Association n'a pas transmis la demande ».

Madame Françoise BOURHIS : « au compte 673, il s'agit de titre annulé et le montant est important ».

Monsieur Dominique GUILLOU donne la liste des titres annulés à ce jour. : Attelage du Dolmen, la Camif, et surtout le C.D.G. pour 2 855 € double versement, Cap Sailing.

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer « que les charges de personnel représente 50,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, alors que la moyenne est de l'ordre de 30 à 45 %, on a déjà fait la remarque, mais je vois que cela continue ».

Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a pas plus de personnel, mais il y a l'évolution des carrières, avancement d'échelon, etc... ».

Madame Yvonne SELLIN répond que cela ne justifie pas tout.

Monsieur Le Maire ajoute « le personnel en maladie est également remplacé et les saisonniers l'été. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une Commune Touristique. »

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer « qu'il y a une mutation entre la rémunération entre personnel titulaire et non titulaire ».

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit essentiellement d'un agent pour les ports.

Madame Françoise BOURHIS demande des explications sur les recettes de fonctionnement « la dotation prévue au 74121 ne correspond pas à la dotation attribuée. J'ai un montant de 65 147 € pour la DSR, alors qu'il n'est inscrit que 50 000 € et pour la DSR péréquation j'ai 27 171 € alors qu'il n'y a que 20 000 € d'inscrit. »

Monsieur Dominique GUILLOU répond que c'est moins gênant le fait d'avoir moins inscrit que l'inverse.

Madame Françoise BOURHIS ajoute : « bien sûr, mais cela implique une recette supplémentaire de 15 000 € et cela aurait permis une autre dépense, ou bien pour diminuer l'emprunt ».

Madame Françoise BOURHIS dit « j'avais noté qu'au Conseil Municipal du 19 décembre 2008, Dominique s'était engagé à nous communiquer le détail des dépenses engagées pour le chemin de Kérado, mais on a rien vu venir, pour savoir qui payait quoi ».

Monsieur Le Maire répond que c'est Monsieur Torrec qui règle tous les travaux ».

Madame Françoise BOURHIS revient sur la DSR en précisant qu'elle pensait que le budget aurait été modifié dès la communication des montants.

Monsieur Dominique GUILLOU répond « on n'a pas refait car le projet a déjà été beaucoup modifié. »

Monsieur Dominique GUILLOU donne lecture du projet d'investissement, opération par opération.

Monsieur Didier THAERON intervient en précisant que la subvention pour les travaux de la main courante est à réaliser auprès de la Fédération du Foot-ball, à voir avec l'ESN. Il demande également que soit ajouté à l'étude des vestiaires, la salle pour l'activité Ping-pong ».

Monsieur le Maire répond que « les études seront réalisées cette année mais les travaux ne seront pas fait avant 2010 et plus car vous voyez bien déjà le montant des travaux et les budgets ne sont pas des élastiques sur lesquels on peut tirer indéfiniment dessus. »

Madame Françoise BOURHIS voudrait savoir si la modification sur le parking de Poulloré pour 18 000 € est incluse dans le montant de l'aménagement du Bourg ».

Monsieur Dominique GUILLOU répond : « Non, pas pour le moment. Si nécessaire on fera une décision modificative en cours d'année ».

Madame Yvonne SELLIN demande « ce qu'il va se passer pour le parking de Poulloré lorsque les travaux vont être réalisés rue de Raguénès. Le stationnement sera-t-il autorisé ou interdit ? »

Monsieur le Maire répond que le stationnement sera interdit.

Madame Yvonne SELLIN ajoute : « la pharmacie est inquiète du fait de cette interdiction et demande s'il n'est pas possible de mettre des feux à la sortie du parking synchronisés avec ceux du début de la route. »

Monsieur Jean Yves SELLIN répond « si les gens respectent le sens de la circulation »

Madame Yvonne SELLIN répond : « Mais les gens respectent le sens de circulation ! »

Monsieur Jean-Yves SELLIN répond que ce n'est pas certain.

Madame Yvonne SELLIN pense que « l'interdiction d'accès au parking Poulloré ne va pas durer pendant tous les travaux de la rue de Raguénès mais juste le temps du tracé. »

Monsieur le Maire répond : « Non. Cette interdiction durera tout le temps des travaux de la Rue de Raguénès. Mais, il existe d'autres parkings. »

Madame Yvonne SELLIN dit : « l'interdiction comprend toute la période de Pâques et le mois de mai où il y a pas mal de congés. »

Monsieur le Maire répond que pour la mi-mai, cela devrait être fini sauf imprévu, intempéries...

Madame Yvonne SELLIN fait remarquer « que le risque est que les gens ne pouvant pas stationner vont aller ailleurs ».

Messieurs Dominique GUILLOU et Jean-Yves SELLIN disent que c'est quand même pas évident de laisser le parking ouvert.

Monsieur Alain RAMOND ajoute que c'est même dangereux.

Madame Yvonne SELLIN répond : « Non. Qu'avec les feux synchronisés cela peut fonctionner. »

Monsieur le Maire propose de voir avec l'Entreprise ce que l'on peut faire pour le mise en place des feux synchronisés.

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer que le programme de voirie est complètement utilisé par la réfection de la Rue de Raguénès et il n'y a plus de possibilité de faire autre chose en 2009.

Monsieur le Maire répond que ces travaux ont déclassé ceux qui étaient prévus.

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer également qu'il y a la dépense pour les travaux des vitraux mais pas la recette, le don de Mr le Curé.

Messieurs Dominique GUILLOU et Monsieur le Maire répondent qu'effectivement il s'agit d'un oubli.

Madame PREDOUR dit que l'on peut l'inscrire au chapitre « Don et Legs » et donc modifier le montant de l'emprunt.

Monsieur Guy COSTIOU intervient pour le montant des travaux sur les candélabres et demande s'il y a eu appel d'offre.

Monsieur Le Maire répond : « La commune passe par le Syndicat Eau et Electricité de PONT-AVEN pour les estimatifs des travaux. Et c'est le Syndicat qui fait l'appel d'offre. »

Monsieur Alain RAMOND demande dans quel cadre on utilise le syndicat de voirie de ROSPORDEN ?

Madame PREDOUR répond qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement.

Messieurs Dominique GUILLOU et Monsieur le Maire ajoutent que le Syndicat intervient pour le balayage du Bourg et quelques autres travaux, comme la peinture...

Monsieur Dominique GUILLOU ajoute également : « le syndicat est là pour que cela nous revienne moins cher mais je ne suis pas convaincu car je trouve cela relativement cher. A voir s'il ne vaut pas mieux avoir sa propre balayeuse. »

Monsieur Alain RAMOND répond que « certaines communes l'on fait mais ont eu aussi beaucoup de problèmes. Il faudrait peut-être étudier l'acquisition d'une balayeuse de trottoir. Il faut voir PONT AVEN »

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a beaucoup de demande des administrés pour le passage de la balayeuse devant chez eux. Il ajoute que les petites balayeuses comme à PONT-AVEN sont très onéreuses. A l'époque, Monsieur RIVET, Maire de PONT-AVEN avait demandé si NEVEZ ne voulait pas s'associer avec PONT AVEN pour l'achat.

Monsieur Alain RAMOND demande quels sont les travaux prévus en régie.

Monsieur Dominique GUILLOU répond qu'il y a eu le jardin public, il y aura de la peinture pour les bâtiments et quelques travaux de voirie.

Monsieur Guy COSTIOU intervient sur le mobilier dans le cadre de l'aménagement du Bourg.

Monsieur le Maire répond qu'il faudra définir si la commune met des bancs, des poubelles...

Monsieur Guy COSTIOU demande s'il sera installé des plots, des barrières...

Monsieur le Maire répond : « Si c'est nécessaire pour empêcher le stationnement sur les trottoirs. »

Monsieur Guy COSTIOU dit qu'il faut faire attention.

Monsieur le Maire répond qu'il y a déjà des demandes pour l'aménagement devant l'école.

Monsieur Guy COSTIOU dit que les bancs ne serviront peut-être pas beaucoup.

Une discussion s'engage entre les élus sur l'utilité des bancs dans la rue de l'Atlantique.

Madame Françoise BOURHIS pose une question à Monsieur Pierre DAUER concernant les sentiers côtiers. « Je voudrais savoir où en est le dossier de la continuité du sentier côtier littoral Port-Manech ? »

Monsieur le Maire lui demande de préciser par rapport à Port-Manech.

Madame Françoise BOURHIS répond : « En règle générale, la continuité des sentiers côtiers. »

Monsieur le Maire répond : « on attend la réponse du Préfet car il s'agit d'un arrêté préfectoral. Nous en avons reparlé avec le Préfet la semaine dernière. »

Monsieur Pierre DAUER ajoute également qu'avec les différentes réorganisations des services au sein de la DDE, on sait maintenant qui est l'interlocuteur depuis début janvier.

Madame Françoise BOURHIS : « ça suit son cours. »

Messieurs Pierre DAUER et Gérard MARTIN répondent : « Oui dans la mesure où l'Etat a les moyens financiers de réaliser les sentiers côtiers ».

Monsieur Pierre DAUER ajoute que le dossier sera vu en Conseil Municipal à un moment donné car l'Etat va donner les autorisations mais le financement sera à la charge des Communes.

Madame Françoise BOURHIS dit donc qu'il s'agit alors d'une décision politique.

Monsieur Pierre DAUER conclut sur ce sujet en disant que l'on a relancé le dossier auprès du Préfet. Il explique également qu'il y avait une réunion en début de semaine pour le classement

des rives de l'Aven et du Belon car actuellement l'Aven et le Belon sont inscrits mais pas classés et il semblerait qu'il y est une volonté de classer les rives.

Madame Yvonne SELLIN demande si c'est simplement les abords de la rivière ?

Monsieur le Maire et Pierre DAUER répondent que le périmètre va très loin dans les terres.

Madame Yvonne SELLIN ajoute qu'il me semble que certaines rives sont classées.

Messieurs Pierre DAUER et Gérard MARTIN répondent qu'elles sont inscrites, pas classées.

Monsieur le Maire ajoute que le Préfet reviendra là-dessus, car le périmètre est vraiment trop large par rapport aux rives de l'Aven.

Madame Françoise BOURHIS demande si on modifie le budget en fonction du rajout du don de Monsieur le Curé.

Monsieur Dominique GUILLOU dit que l'on peut modifier le budget en rajoutant le don et en diminuant l'emprunt.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget et donc à la demande de Madame Françoise BOURHIS, le budget est modifié en recette d'investissement en ajoutant au compte 10251 51 66 0 € et en diminuant du même montant l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget général de la Commune pour 2009.

11 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2009 (Rapporteur Mr GUILLOU Dominique)

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique GUILLOU de présenter le projet de budget primitif 2009 pour l'assainissement.

Le budget s'équilibre en fonctionnement (dépenses et recettes) pour 194 320,17 € et en investissement pour 1 540 721,94 €

Monsieur Dominique GUILLOU donne lecture des chapitres par sections, en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement.

Madame Françoise BOURHIS demande si en fonctionnement au compte 635 l'impôt était « récurant »

Monsieur Dominique GUILLOU répond : « Il s'agit de la taxe des espaces sensibles »

Madame Françoise BOURHIS : « Elle n'a pas été payée en 2008. Va-t-elle être reportée ? »

Monsieur Dominique GUILLOU répond que l'on ne nous l'a pas réclamée pour le moment.

Madame Françoise BOURHIS dit : « Je constate que les charges financières ont doublé en 2009 qui est dû aux emprunts réalisés en 2008. N'est-il pas gênant de ne pas prévoir de dépenses imprévues ? »

Monsieur Dominique GUILLOU répond que le budget est un peu différent maintenant que c'est en affermage.

Ensuite, Monsieur Dominique GUILLOU donne lecture des chapitres par sections en dépenses et recettes en investissement.

Madame Françoise BOURHIS revient sur le transfert de la tranche de travaux de raccordement des réseaux de Beg-Ar-Vechen par Kercouliou et demande : « qui peut bloquer éventuellement sur ce dossier. Si les subventions ne sont pas octroyées pour cette tranche... »

Monsieur Le Maire répond que l'on restera sur le tracé initial c'est-à-dire Beg-Ar-Vechen et Rue de l'Aven au lieu de Lanmeur et St Nicolas.

Madame Françoise BOURHIS demande si c'est la D.D.E. qui fait le dossier de subvention.

Monsieur le Maire répond que la demande est faite par la COCOPAQ dans le cadre du bassin versant de l'Aven. La subvention doit être de l'ordre de 20 % du montant H.T des travaux.

N'ayant plus de questions, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du budget primitif 2009 de l'assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité de budget du service de l'assainissement pour 2009.

12 – BUDGET PORTS 2009 (Rapporteur Mr DAUER Pierre)

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pierre DAUER de présenter le projet de budget 2009. Le budget s'équilibre en fonctionnement (dépenses et recettes) pour 145 262 € et en investissement pour 93 886,74 €.

Monsieur Pierre DAUER donne lecture des chapitres par section en dépenses et en recettes. Madame Françoise BOURHIS demande concernant les dépenses de fonctionnement s'il est donc prévu un temps plein aux ports.

Monsieur Pierre DAUER répond qu'à partir d'avril et jusqu'à la fin de l'année, la personne sera affectée aux ports. « On fait un essai pour la première année. Je souhaiterais que la personne passe le permis poids lourd. »

Madame Yvonne SELLIN intervient en disant « Il a été dit lors de la commission des finances du 5 mars, dans le cadre d'aménagement de la maison du vivier, tu avais parlé de la création d'un bureau d'accueil et éventuellement à Kerdruc. Donc dans ce cas là, tu envisages un nouveau recrutement car le bureau d'accueil ne va pas rester sans personne. »

Monsieur Pierre DAUER explique : « Le bureau d'accueil est ouvert en juillet et en août seulement. Le reste de l'année, ça n'a pas d'intérêt. L'été on a deux saisonniers aux ports pour les deux mois. Il y a un gars à Kerdruc, l'autre à Port-Manech uniquement à certaines heures. Ce n'est pas toute la journée. »

Madame Yvonne SELLIN : « oui mais ils ne peuvent pas être sur l'eau et au bureau en même temps ».

Monsieur Pierre DAUER : « c'est pour cela qu'il est prévu un planning d'horaire d'accueil. De plus, pendant les deux mois d'été à la maison du vivier, il y a les gars de la SNSM qui apportent leur aide pour l'accueil des personnes. »

Madame Yvonne SELLIN dit : « Donc il n'y a pas de création de poste supplémentaire ».

Monsieur Pierre DAUER insiste sur le fait de faire un essai sur une année pour voir comment ça fonctionne.

Madame Yvonne SELLIN dit que : « Si tu le fais pour cette année, ça va devenir définitif ».

Monsieur Gérard MARTIN dit qu'il y a du travail pour une personne aux ports toute l'année.

Madame Françoise BOURHIS demande s'il y a un planning de travaux qui nécessite le temps plein d'une personne toute l'année.

Monsieur Pierre DAUER explique : « la personne jusqu'à ce jour travaille six mois de l'année aux Ports. Mais les ports ne travaillent pas que six mois dans l'année. Il y a du travail toute l'année. En dehors des six mois, il y a des interventions à faire et il n'y a personne. Il faut ponctuellement libérer une personne des services techniques. Il y a beaucoup d'entretien car beaucoup de bateaux. On voudrait également réorganiser l'occupation du platin de carénage ce qui nécessite la présence d'une personne. Dans certains ports, exemple à TREBOUL, pour 250 bateaux à quai, il y a cinq personnes en permanence. Ici on n'a pas une personne en permanence pour 600 places. »

Monsieur Didier THAËRON demande : « Qui paiera la formation ? »

Monsieur Pierre DAUER et Madame Françoise BOURHIS répondent : « La commune qui est l'employeur »

Madame Françoise BOURHIS demande : « qui sera sur ce poste à priori, ça serait Rodrigue RICHARD ? »

Monsieur Pierre DAUER répond que pour le moment : « oui. »

Madame Françoise BOURHIS demande : « il sera toujours en personnel remplaçant, du titulaire détaché au Syndicat où alors il sera titulaire, et alors comment envisagez-vous de gérer le retour du détachement du syndicat. »

Monsieur Pierre DAUER répond qu'à partir du moment où les conditions seront remplies à la fin 2009, la personne pourrait être titularisée en janvier 2010.

Madame Françoise BOURHIS ajoute « Donc pour le moment, la modification sur budget primitif où il y a moins en rémunération du personnel non titulaire, et en plus la rémunération du personnel titulaire ne concerne pas le poste pour les ports pour 2009. Il n'est donc pas titularisé sur 2009. »

Madame Yvonne SELLIN revient sur la différence sur ces deux postes au budget primitif.

Monsieur Dominique GUILLOU et Mr le Maire répondent qu'il y a les changements de grade. Monsieur Pierre DAUER explique qu'il avait dit que dans l'hypothèse où la personne serait à l'année sur les ports, il y avait la possibilité de le titulariser d'où la modification entre les deux comptes. J'ai après mis des conditions et demandé de faire l'essai sur l'année 2009. La participation du budget port au budget commune se fera de la même façon que les années précédents pour le remboursement des salaires..»

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer que les participations des communes prévues par les conventions sont à la baisse en 2007, il était prévu 9 500 € et il est budgétisé 12 456 € pour deux années.

Monsieur Pierre DAUER répond que nous avons exactement la même chose. Ce qui n'a pas été versée l'année dernière sera versée cette année.

Madame Françoise BOURHIS dit : « Tu ne réponds pas à ma question. Ce qui m'interpelle c'est qu'il est prévu 12 456 € alors que les autres années.... »

Monsieur Pierre DAUER dit que selon les dépenses faites, chaque commune participera à la dépense qui lui incombe.

Madame Françoise BOURHIS lui répond : « J'ai bien compris mais ce que je veux dire... »

Monsieur Pierre DAUER dit : « Mais je ne peux pas te dire s'il va y avoir des dépenses de 6 000 € ou 10 000 € en plus ou en moins. »

Madame Yvonne SELLIN demande si ce n'est pas un montant qui est fixé avant.

Monsieur le Maire et Monsieur Pierre DAUER répondent que la participation est fonction des dépenses de l'année. Le récapitulatif des dépenses du poste est fait à la fin de chaque saison et transmis à chaque commune avec le montant de sa participation.

Madame Yvonne SELLIN dit que l'année dernière, il y avait 9 500 € et cette année, il y a 12 356 € pour les deux années.

Monsieur Pierre DAUER dit : « Moi, je ne masturbe pas la tête avec des chiffres. Il y a aucune idée là-dedans. Vous avez une machine à calculer dans la tête et c'est tout. A la fin de la saison, on fait le bilan et on transmet à chaque commune sa participation. »

Madame Françoise BOURHIS lui répond : « Mais on a le droit d'intervenir ».

Madame Yvonne SELLIN ajoute que le budget, ce n'est que des chiffres.

Monsieur Pierre DAUER lui demande : « comment ça s'appelle ? »

Madame Yvonne SELLIN dit qu'il s'agit d'un acte de prévision.

Madame Françoise BOURHIS ajoute : « et d'autorisation. »

Madame Yvonne SELLIN lui dit également : « Tu n'acceptes pas les questions qui t'embarrassent ».

Madame Françoise BOURHIS ajoute : « On ne va pas mettre un pot de fleurs à notre place, comme avait dit Dominique. »

Monsieur Pierre DAUER donne ensuite lecture des principaux chapitres en investissement.

Madame Françoise BOURHIS demande s'il y a des réparations de prévues sur le ponton de Pouldon.

Monsieur Pierre DAUER répond : « Oui, car de l'usure. Ce n'est pas du tout le même problème qu'à Port-Manech. Il y a de l'entretien à faire de toute façon partout. »

N'ayant plus de question, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du budget primitif des ports 2009.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte par 16 oui, la section de fonctionnement du budget primitif 2009 du service des Ports.

Madame Yvonne SELLIN, Madame Françoise BOURHIS et Monsieur Guy COSTIOU se sont abstenus.

ADOpte à l'unanimité la section d'investissement du budget primitif 2009 du service des Ports.

13 – BUDGET DU LOTISSEMENT DE KERLEUN 2009 (Rapporteur Mr GUILLOU Dominique)

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique GUILLOU de présenter le budget primitif 2009 du lotissement de Kerleun.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement pour 52 585,74 € en dépenses et en recettes.

Madame Edith PREDOUR explique qu'il n'y a pas de section d'investissement car tous les lots ont été vendus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2009 du lotissement de Kerleun.

14 – TARIFS 2009 : ASSAINISSEMENT (Rapporteur : Mr GUILLOU Dominique)

Monsieur Dominique GUILLOU propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs 2009 ci-dessous pour l'assainissement.

REDEVANCE	2009
Le m ³ H.T.	1.80 €
L'abonnement H.T.	8.17 €

Monsieur Dominique GUILLOU rappelle que le contrat d'affermage prévoit pour la redevance assainissement 0,545 € le m³ H.T et un abonnement de 25 € H.T. pour la redevance assainissement en plus du tarif fixé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les tarifs 2009 suivants pour la redevance d'assainissement collectif

Le m ³ H.T.	1,80 €
L'abonnement H.T.	8,17 €

15 – ASSAINISSEMENT : DUREE D'AMORTISSEMENT (Rapporteur : Mr Le Maire)

Monsieur le Maire propose de fixer à 50 ans la durée d'amortissement des subventions à venir concernant la station d'épuration et de fixer à 15 ans la durée d'amortissement pour l'agencement des terrains.

Madame Françoise BOURHIS dit : « la durée était de 20 ans auparavant pour les subventions et maintenant on passe à 50 ans... »

Madame PREDOUR répond : « Normalement, il faudrait ajuster la durée d'amortissement avec la durée de reprise de subvention et mettre à même niveau. Le danger en ayant une reprise sur subvention sur 20 ans, vous avez une forte somme qui arrive pour neutraliser les flux de la dotation aux amortissements. Donc, vous ne vous rendez pas compte si votre budget s'équilibre ou pas, compte tenu de ces subventions. Normalement vous aurez encore des emprunts à rembourser car ils sont prévus sur 30 ans. Et vous aurez de l'amortissement en totalité. Par prudence, sachant qu'on a pas encore utilisé une bonne partie des subventions, et qu'on ne peut pas utiliser une reprise sur subvention supérieure au montant de la dotation. On a encore des subventions qu'on n'a même pas commencé à amortir. Par prudence, à mon avis cela va atténuer la charge et prolonger la durée de subvention et éviter d'avoir que de la dotation et remboursement emprunt. On ne sera plus là pour voir si nous avons raison.»

N'ayant plus de question,

Monsieur le Maire soumet au vote cette question,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

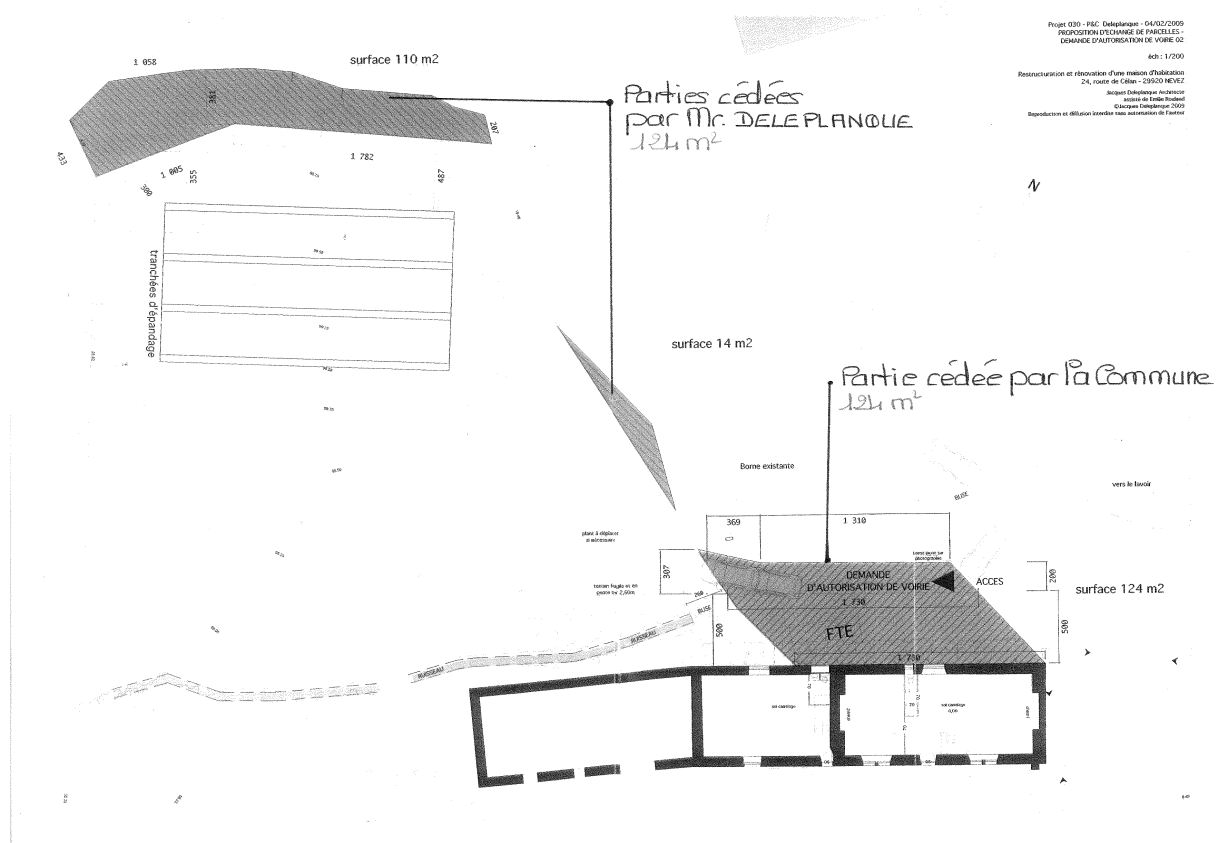
↳ de fixer à 50 ans la durée d'amortissement des subventions à venir concernant la station d'épuration.

↳ de fixer à 15 ans la durée d'amortissement pour l'agencement des terrains.

16 – ECHANGE DE TERRAIN A CELAN : (Rapporteur : Micheline FURIC)

Monsieur le Maire demande à Madame FURIC Micheline de présenter le dossier.

Madame Micheline FURIC propose au Conseil Municipal un échange de terrain d'une surface de 124 m² entre le terrain communal et le terrain de Mr DELEPLANQUE à Célan selon le plan ci-dessous et ceci pour faciliter l'accès à la propriété.



Tous les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mr DELEPLANQUE.

Madame FURIC Micheline précise que le dossier avait été soumis à la commission plénière qui était favorable à cet échange sous réserve de vérifier le plan de bornage établi par le cabinet LE BIHAN – PERON. Monsieur LE BIHAN avait fait une délimitation de la propriété. Monsieur LE BIHAN a confirmé que la limite séparative a été approuvée mais la limite cadastrale n'a pas l'objet d'une rectification.

Madame FURIC donne lecture du message que Monsieur LE BIHAN lui a transmis par mail.

Madame Yvonne SELLIN demande si le plan établi en 2006 avait été fait à la demande de la Commune.

Monsieur le Maire confirme et ajoute qu'en 2006, Mr Deleplanque avait refusé de faire l'échange de terrain.

Madame Micheline FURIC confirme que suite aux explications de Monsieur LE BIHAN, les 14 m² appartiennent bien à Monsieur DELEPLANQUE.

Madame Yvonne SELLIN fait remarquer que « ce n'est pas normal que des démarches d'échanges aient été entamées avant une décision du Conseil Municipal. L'autre jour, Micheline avait dit Oui à Mr DELEPLANQUE ».

Madame Micheline FURIC explique : « j'ai donné l'avis de la commission d'urbanisme. Mais en aucun cas je n'ai fait partir le dossier. J'ai bien précisé à Mr DELEPLANQUE que c'était en attente de l'avis du Conseil Municipal. »

Madame Françoise BOURHIS lui répond « Tu as dit Oui à Mr DELEPLANQUE et si le Conseil vote contre ce soir, tu fais comment ? »

Monsieur le Maire répond qu'on ne fait pas l'échange tout simplement.

Madame Micheline FURIC répète : « j'ai bien précisé à Mr DELEPLANQUE que l'échange doit être validé par le Conseil Municipal. Ce n'est pas le premier dossier que je traite et je ne m'avance pas sans avoir l'avis du Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire soumet au vote ce dossier d'échange de terrain.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 16 février 2009 ;
Après vérification du plan de bornage réalisé par le Cabinet de Géomètre LE BIHAN – PERON,
ACCEPTE par 16 voix l'échange de terrain précité et conformément au plan ci-dessus ;
DECIDE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mr DELEPLANQUE.
Madame Françoise BOURHIS, Madame Yvonne SELLIN et Monsieur Didier THAËRON ont voté contre.

17 – DENOMINATION DE CHEMIN RURAL : (Rapporteur : Mr le Maire)

Monsieur le Maire propose de nommer le chemin rural desservant les appartements de la résidence de Monsieur Xavier GUILLOU et la propriété HERLEDAN « **Goaren Ti Forn** ».
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de nommer le chemin rural précité « **Goaren Ti Forn** »

Madame Françoise BOURHIS demande si on ne reparle pas des travaux.
Monsieur le Maire lui répond que la commission a été sur place. Il y a eu un avis défavorable.

18 – NUMEROTATION DES RUES ET LIEUX-DITS : (Rapporteur : Mr le Maire)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de numéroter les rues et les lieux-dits suivants :

- Impasse des aigrettes
- Impasse des mouettes
- Kerochet
- Impasse de Keroren
- Kerrun
- Impasse de Kerambail
- Kermeun
- Kergaouen
- Kerambail
- Kerc'has Vihan
- Pont C'hoat
- Hameau de Kerambeuz
- Kercouliou
- Keraëren
- Rospico
- Kerdavid
- Kerangall
- Tréfernic
- Keranglaz
- Mesmeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de numéroter les rues et lieux-dits précités.

Monsieur Didier THAËRON regrette : « de n'avoir pas été informé avant de cette numérotation. Il y a une personne du quartier qui est venue me voir et m'a demandé quand j'allais avoir mon numéro. J'aurais aimé être au courant. »

Monsieur le Maire demande de rajouter deux autres points à l'ordre du jour :

- Le marché des VRD de Kerleun
- L'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

19 – LOTISSEMENT DE KERLEUN : Marché des V.R.D.

Monsieur Le Maire rappelle que le marché des VRD de Kerleun a été signé avec l'entreprise EUROVIA en janvier 2003.

A réception de l'ordre de service d'avril 2003, une première partie des travaux a été réalisée. En mai 2003, il a été demandé à l'entreprise d'interrompre les travaux dans l'attente des constructions des pavillons.

En septembre 2008, la commune a demandé de reprendre et finir les travaux, la construction des pavillons étant achevée.

Entre le début et la fin des travaux, les conditions économiques ayant fortement évoluées, l'actualisation des prix s'élève à 5 160,56 €. L'indemnité a été fixée à 5 000 €.

Madame PREDOUR explique : « à la base il aurait fallu que le marché soit à prix révisable puisqu'il était susceptible d'être interrompu dans la durée des travaux. Le choix a été fait sur un marché actualisable. La situation est donc figée. On prend le mois Mo (mois remise des prix) et le mois d'ordre de service moins trois mois qui devient le mois de référence.

Pour le marché révisable si les travaux sont réalisés aujourd'hui, on calcule le coefficient avec l'indice de prix d'aujourd'hui.

Pour ce marché on se retrouve avec un index arrêté en 2003 avec une évolution de prix jusqu'à aujourd'hui. Donc une indemnisation pour ajournement de travaux est possible lorsque l'ajournement a été demandé par la collectivité. »

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer : « Oui mais bon, lorsqu'il y a des avenants, souvent on les accepte aussi, alors... »

Monsieur le Maire précise que ce marché date de cinq ans ;

Madame Françoise BOURHIS ajoute : « Oui mais ils ont répondu sur un marché et n'étaient pas capable de voir l'évolution, c'est leur problème ».

Madame PREDOUR répond : « ce n'est pas qu'ils n'étaient pas capables de prévoir. On a le marché de 2003 et il est interrompu et on le reprend cinq ans après, l'entreprise demande une indemnisation. »

Monsieur le Maire ajoute : « c'est de la responsabilité de la Commune. On a pris la décision d'interrompre les travaux sinon on aurait été obligé de refaire la voirie après les constructions et le passage des engins. La commune a été prudente ».

Monsieur le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
ACCEPTÉ à l'unanimité le principe de cette indemnisation,
FIXE à 5 000 € cette indemnité.

20 – APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA.

Monsieur Le Maire explique que le gouvernement propose de verser le FCTVA au titre de l'année 2008 dès 2009 au lieu de verser en 2010. Pour bénéficier de cette mesure, la collectivité doit s'engager à augmenter ces dépenses réelles d'équipement 2009 et le traduire sur le budget 2009. Ces dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles d'équipement inscrites par la collectivité à son budget général et ses budgets annexes figurant aux comptes 20, 21 et 23.

La moyenne de références des dépenses d'investissement 2004, 2005, 2006, 2007 est 1 330 131.

Le montant réel des dépenses pour 2009 est 1 565 299 :€

La commune peut prendre cette mesure et l'engagement se manifeste par deux mesures :

- 1 délibération du Conseil Municipal par laquelle la commune s'engage à investir en 2009, un montant supérieur à la moyenne des quatre années de référence.
- Une signature de convention avec le Préfet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la T.V.A. (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), permet le versement de 2009 des attributions du fond au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fond qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation de principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fond, dès que les Services de Préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement Au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 19 voix,

Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipements réalisés pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 133 131 €.

Décide d'inscrire au budget de la Commune de NEVEZ, 1 565 299 € soit une augmentation de 38 % par rapport au montant référencé déterminé par les services de l'Etat.

Autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune de NEVEZ s'engage à augmenter les dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Madame Françoise BOURHIS demande à intervenir car les riverains du Lotissement Hent Sabl lui ont demandé de poser la question : « Est-il prévu au programme de fermer la route du lotissement, du moins pour l'été car certaines voitures passent à une vitesse folle, principalement dans le virage près de chez Mr MORVAN et les habitants ont peur pour les enfants. »

Monsieur le Maire répond ; « les gens qui passent dans un lotissement en voiture doivent limiter leur vitesse. C'est un virage en « L ». Je ne sais pas à quelle vitesse ils peuvent arriver. C'est à chacun de prendre sa responsabilité. C'est un lotissement privé avec une voirie communale. Partout il y a des problèmes de limitation de vitesse. On verra dans le Bourg si les gens respecteront la zone 30. »

SEANCE LEVEE A 21 H 30